

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 20 mars 2025

Présents à la séance : 85

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mars à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Mendès France, à NOEUX-LES-MINES, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 20 mars 2025.

Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), GORKA Liliane (Auchel), BOY Serge (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), BLANQUIN Alain (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), WACH Patricia (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), BAUDET Tommy (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), DELBARRE Guillaume (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), MASSARD Pascal (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), POIRE Laurent (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), LECOMTE Maurice (Hesdigneul-lez-Béthune), CANESSE Dephine (Hesdigneul-lez-Béthune), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), ROUSSEY Aimé

(Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), COQUERELLE Alain (Labourse), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugnoy), DAILLES Alain (Lapugnoy), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), SEKULA Roseline (Lozinghem), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), NOREL Francis (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), BLONDEL Dominique (Noeux-les-Mines), LEPINE Muriel (Noeux-les-Mines), BACLET Charline (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), RABEHI Dimitri (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), CZECH Christelle (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), DUFLOS Jacky (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), CAPPEL Roger (Verquigneul), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à KWARTNIK Pierre, PERRIN Patrick donne pouvoir à SOLHEID Hervé, BRIGE Corentin donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, BERROYER Béatrice donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à DEKEYSER Fernand, BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne donne pouvoir à BOULART Annie, PHILIS Josette donne pouvoir à BARRE Bertrand, HARFAUX HAELEWYN Catherine donne pouvoir à CORDONNIER Francis, DELESTREZ Patrick donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à GOTTRAND Catherine, MULLET Rosemonde donne pouvoir à ALTIER Nathalie, CARAMIAUX Jean-Marie donne pouvoir à DESCAMPS Nicolas, SAUVAGE Martine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, FONTAINE Laurent donne pouvoir à POIRET Thérèse, DELANNOY Alain donne pouvoir à DAILLES Alain, JURCZYK Jean-François donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie

Etaient Absents Excusés :

HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BLASZCZYK Laure, BERTOUX Maryse, DANTEC Philippe, BEUGIN Francis, GOLLIOT Jérôme, DUBY Sophie, WYNNE Pierre, BOURBON Guy, FAVIER Simon, LAVERSIN Corinne, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, CARON Annick, SZCZEPANIAK Caroline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, CARPENTIER Arnaud, CARLUS Annie, FOMBELLE Rémi, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, BERRIER Philibert, DUCROCQ Marie-Rose, WATEL Sandrine, SCAILLIEREZ Philippe, GODART Céline, DUCARIN Philippe, BASSOM Françoise

Monsieur Stéphane HERNU, délégué(e) de la commune de Oblinghem, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2025_022

Comité Syndical du 26 mars 2025

Code service : 560

**Ae,Be,By,Cs,Ds,Ees,Es,Ft,Fl,Fs,Gm,Gy,Hs,Le
,Ly,Lm,Nx,Om,Ss,Vt,Ve,VI,Vn**

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE- TARIFS HORAIRES

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 1^{er} janvier 2024 entre le SAAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Département du Pas-de-Calais ;

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2024 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;

Vu la circulaire CNAV portant revalorisation des montants des paramètres financiers des prestations d'action sociale ;

Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de déterminer la valeur des prestations fournies ;

- Pour les usagers ne bénéficiant d'aucun accord de prise en charge, le tarif horaire sera celui accordé par le Conseil départemental,
- Pour les usagers disposant d'une aide par un autre organisme financeur que la CARSAT et la CPAM, un ticket modérateur à hauteur de la différence entre le tarif du Conseil départemental et le tarif CNAV sera appliqué,

Après avis favorable de la commission Solidarité - Santé du 11 mars 2025 et de la commission Administration Générale, Planification et Finances du 19 mars 2025,

Monsieur le Président invite le Comité syndical à appliquer, pour les usagers concernés :

- A compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif autorisé selon l'arrêté du Conseil départemental soit 25 € de l'heure en semaine, le dimanche et les jours fériés.

- A compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif CNAV soit 26,80 € de l'heure en semaine et 30,10 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés, applicable aux conditions indiquées dans la circulaire.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

